

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] enquête utilité publique

Date : Fri, 15 Oct 2021 20:12:28 +0200

De :

Pour : pref-enqpub-orcheremeac@maine-et-loire.gouv.fr

Monsieur le commissaire,

je tiens à formuler mon opposition au projet de carrière à l'Orchère sur la commune de
Chaufonds,

La réduction des émissions de CO₂ est impérative, nos élus locaux sont d'ailleurs tenus de travailler à la réduction des gaz à effet de serre sur notre territoire comme d'autres. Or, les émissions CO₂ d'une carrière sont considérables (transport, concassage, chargement, dynamitage...).

-Nos communes ont décidé de s'investir dans la constitution d'un plan de gestion, pour notre Espace Naturel Sensible Départemental

« Vallée du Layon ». Elles sont soutenues techniquement et financièrement par le département de Maine et Loire. La carrière est au cœur de cet espace, son système d'exploitation est en contradiction totale avec la politique des Espaces Naturels.

-Le plan régional des carrières de décembre 2018 demande une vigilance particulière concernant les nouvelles demandes d'exploitation de carrières dans le Maine-et-Loire en raison de leur omniprésence afin d'éviter le « mitage industriel », source de nombreuses nuisances. Le nombre de carrières est déjà très élevé sur notre territoire.

-Les réserves d'eaux douces continentales s'amenuisent et de nombreuses organisations privées et publiques se mobilisent pour la préservation de cette ressource. Les carrières consomment d'importantes quantités d'eaux douces et assèchent en profondeur pour extraire le minerai.

-Les directives gouvernementales incitent nos communes à créer des voies douces, réservées aux déplacements non motorisés et permettant d'accéder à un maximum de services en toute sécurité, limitant ainsi les émissions de CO₂. Les carrières génèrent d'importants trafics de poids lourds et insécurisent les réseaux routiers.

- Le calcaire est destiné aux exploitations agricoles intensives ou en hors sol, d'autres modes agricoles sont possibles et respectueux de l'environnement - Les routes empruntées par les camions (D106 et D17) sont sinueuses et étroites, les camions se croisent difficilement dans certains virages. Les 15 rotations/jours (soit 30 passages de camions), se concentreront sur les ponts de Chalennes et Montjean sur Loire, déjà surchargés.

- Les habitants proches de ce lieu devront faire face à de multiples nuisances :
Poussières, déflagrations, criblage, vibrations, dévaluation immobilière, trafic, pollution aux particules, tarissement des sources...

Je vous demande de vous pencher contre cette ouverture de carrière.
recevez mes salutations respectueuses.